COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

Jeudi 30 août 2012 à 16h00 à Saint-Barthélemy

Ordre du jour de la réunion

- 1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 5 juillet 2012
- 2. Présentation des résultats de l'étude des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future de la nappe de Bièvre Liers Valloire par Antea Group et Sepia Conseils
- 3. Présentation des résultats de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables du bassin Bièvre Liers Valloire par Artelia
- 4. Avis sur la révision des zones vulnérables
- 5. Question diverses

Synthèse

- Le compte-rendu du Bureau du 5 juillet 2012 est approuvé.
- Concernant l'étude des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable, plusieurs dispositions et règles proposées ont été modifiées. De plus, pour trouver des solutions relatives aux délimitations des zones stratégiques qui posent des problèmes aux acteurs locaux, deux réunions seront organisées.
- La présentation des résultats de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables est reportée au prochain Bureau qui aura lieu le 20 septembre.
- Les résultats de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables seront présentés lors de la réunion de la CLE du 18 octobre.
- Une autre réunion de la CLE sera organisée ultérieurement pour présenter les résultats de l'étude des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable.
- Il est émis un avis favorable sur le projet de révision des zones vulnérables.

Freddy MARTIN-ROSSET indique, qu'en raison de l'état de santé de Maurice PELISSIER, il le remplace de nouveau.

1 Approbation du compte-rendu du 5 juillet 2012

➤ Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Il est mis en ligne sur le site http://www.sage-bievre-liers-valloire.fr

2 Présentation des résultats de l'étude des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future de la nappe de Bièvre Liers Valloire

Freddy MARTIN-ROSSET rappelle qu'il avait été demandé lors du dernier Bureau de présenter les résultats de

Compte-rendu de la réunion du 30/08/2012

Bureau de la CLE Document validé le 20/09/2012

l'étude des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable et de l'étude de détermination des

volumes maximums prélevables en Bureau avant d'envisager une présentation en CLE.

Présentation de la méthodologie de détermination des zones stratégiques

Jérome LACROIX, du bureau d'études Antea Group, présente la méthodologie employée pour déterminer les

captages structurant et délimiter les zones stratégiques pour l'eau potable (cf. diaporama).

Jean-Pierre BARBIER rappelle que les périmètres de protection du captage des Alouettes n'ont pas été validés

et que le périmètre pris en compte dans l'étude est donc un périmètre supposé.

Chantal GEHIN indique que ces périmètres ont tout de même été déterminés par une étude.

Jean-Pierre BARBIER rappelle que plusieurs études contradictoires ont été réalisées et que des études

complémentaires ont été commandées, en accord avec la DDT, afin de préciser les limites de ces périmètres

de protection.

Jean-Pierre BARBIER fait remarquer que sont présentes à cette réunion, des personnes qui ne sont pas

membres du Bureau. Il rappelle que les membres du Bureau ont été élus et qu'il faut respecter l'équilibre des

différents collèges.

Chantal GEHIN indique qu'elle est présente à cette réunion car elle n'était pas sûre que Salvatore San Filippo

puisse être présent.

Jean-Paul NICOLET rappelle qu'il y a eu également beaucoup d'absence des membres du Bureau.

Freddy MARTIN-ROSSET ajoute qu'il faudrait que les élus soient plus présents. Il précise qu'on commence réellement à définir le contenu du SAGE et que ce sont surtout les élus drômois qui s'impliquent. Il

souhaiterait que des élus isérois s'engagent.

Chantal Gehin, Blandine Pourrat, Cécile Lavoisy et Alix Savine quittent la séance.

Présentation de la stratégie d'intervention à mettre en place sur les zones stratégiques

Christelle SENECHAL, du bureau d'études SEPIA Conseils, présente les stratégies d'intervention à mettre en

place sur les zones stratégiques (cf. diaporama).

Thierry CLARY demande combien de communes ont participé à la réunion de travail organisée pour les élus.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond que 5 communes ont participé sur 20 communes invitées.

Concernant la disposition 2, Jean-Pierre BARBIER fait remarquer que l'expression « en encourageant les

pratiques respectueuses de l'environnement » sous-entend qu'elles ne le sont pas.

Jean-Paul NICOLET indique qu'il y a en effet des pratiques peu respectueuses de l'environnement.

Jean-Luc PETIT indique que la profession agricole a déjà réalisé beaucoup d'efforts pour améliorer ses

pratiques.

Thierry CLARY propose de changer les termes utilisés pour ne pas stigmatiser une profession.

Gérard FORCHERON demande s'il sera toujours possible de produire des pommes traditionnelles sur les

Commission Locale de l'Eau - SAGE Bièvre Liers Valloire 213 Route de Beaurepaire 38270 SAINT BARTHELEMY Tél. / Fax : 04 74 79 86 48 courriel : cle_sagebly@laposte.net

Compte-rendu de la réunion du 30/08/2012

Bureau de la CLE Document validé le 20/09/2012

zones stratégiques.

Jean-Pierre BARBIER indique qu'aujourd'hui, étant donné le prix des intrants et le contexte économique, les agriculteurs ne gaspillent pas les intrants.

Hélène FLACHON rappelle que l'objectif est de protéger des zones pour l'alimentation en eau potable.

Freddy MARTIN-ROSSET indique que les bureaux d'étude ont ciblé des zones à préserver et qu'il va falloir faire des efforts sur ces zones pour les préserver.

> La disposition 2 est modifiée de la manière suivante : « Privilégier dans les zones stratégiques les zones naturelles, les zones boisées ou encore les zones agricoles en encourageant la poursuite des pratiques respectueuses de l'environnement »

Hélène FLACHON propose de fusionner les dispositions 4 et 5.

Gérard FORCHERON indique que l'entreprise Ravifruit réalise des analyses de la qualité de l'eau tous les mois depuis 30 ans et qu'il serait intéressant de récupérer ces analyses.

➤ Les dispositions 4 et 5 sont fusionnées en une disposition : « Mettre en place un réseau de suivi de la qualité des eaux souterraines au niveau des zones stratégiques ».

Concernant la disposition 6, Jean-Pierre BARBIER souhaite avoir des précisions sur les risques de pollution accidentelles agricoles.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond que ce sont essentiellement les risques liés au stockage des produits phytosanitaires, au remplissage et au lavage des cuves et à la gestion des fonds de cuve.

Jean-Pierre BARBIER estime que ces actions peuvent avoir un coût important.

Hélène FLACHON indique que ce type d'action est déjà mis en place et fonctionne bien.

Jean-Pierre BARBIER demande si pour un risque d'accident, il faut généraliser la mise en place de mesures qui pourraient mettre en péril l'agriculture. Il indique qu'il faudrait également dans ce cas avoir des systèmes sur les routes pour récupérer les polluants qui pourraient se déverser lors d'un accident.

Thierry CLARY indique que sur les voies principales traversant une zone sensible, des mesures de ce type sont prises.

Jean-Paul NICOLET dit que la question qu'il faut se poser, la question fondamentale, c'est si on continue à élaborer un SAGE. Il indique qu'il s'investit beaucoup et qu'il n'est pas possible de toujours remettre en cause ce qui a été fait la fois d'avant.

Jean-Pierre BARBIER répond que son objectif n'est pas de remettre en cause ce qui a été fait mais qu'il lui semble qu'au fur et à mesure de l'élaboration du SAGE, de plus en plus de contraintes sont proposées.

Christelle SENECHAL indique que lorsque la chambre d'agriculture de l'Isère réalise des diagnostics des pratiques agricoles, le bilan sur le stockage et la manipulation des produits phytosanitaires est intégré.

> La disposition 6 est modifiée : « Réaliser des diagnostics des pratiques agricoles ».

> La disposition 9 est modifiée : « Inciter toutes les collectivités et les gestionnaires de réseau au

Bureau de la CLE Document validé le 20/09/2012

« zéro phyto » dans les zones stratégiques». La disposition 11 est donc supprimée.

Concernant la disposition 12, Jean-Pierre BARBIER demande à quoi correspondent les installations à risques.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond que ce sont les IOTA et les ICPE.

➤ La disposition 11 est modifiée : « Prioriser les contrôles des installations à risques et des dispositifs d'assainissement non collectif et pluviaux dans les zones stratégiques ».

Concernant la disposition 13, Thierry CLARY indique que tous les prélèvements agricoles sont déclarés dans la Drôme et dans l'Isère.

> La disposition 14 est modifiée : « Demander la consultation de la CLE pour avis lors de tout projet de déclaration ou enregistrement ICPE ou déclaration IOTA (hors ceux interdits) dans les zones stratégiques ».

> La disposition 16 est modifiée : « Dans les zones d'intérêt actuel (ZIA), la nappe des alluvions de Bièvre Liers Valloire est destinée en priorité à l'alimentation en eau potable en priorité pour le territoire du SAGE».

Christelle SENECHAL présente les propositions de règles (cf. diaporama).

Jean-Pierre BARBIER estime qu'il est beaucoup trop tôt pour rédiger le règlement du SAGE et que celui-ci devra être rédigé seulement à la fin de la démarche d'élaboration du SAGE.

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que le CCTP prévoyait la proposition par le prestataire de préconisations et règles qui pourraient par la suite être reprises dans les futurs documents du SAGE. Lors de la prochaine la CLE, l'objectif sera de valider la bonne réalisation de l'étude et non de valider les dispositions et les règles proposées. Lorsque nous rédigerons le PAGD et le règlement du SAGE, ces différentes propositions seront reprises et/ou modifiées si nécessaire.

Freddy MARTIN-ROSSET précise au bureau d'études qu'il devra bien préciser, lors de la réunion de la CLE, que c'était leur travail de proposer des articles de règlement et que l'objectif est de valider l'étude et non pas les articles du règlement.

Jean-Pierre BARBIER propose de préciser « projet de règlement » dans le diaporama qui sera présenté à la CLE

Concernant l'article 1, Jean-Pierre BARBIER indique que la situation actuelle ne nécessite pas d'interdire tout nouveau prélèvement.

Jean-Paul NICOLET rappelle que l'objectif est de préserver ces zones stratégiques sur 20, 30 voire 50 ans.

➤ L'article 1 est modifié conformément à la proposition de la Chambre d'Agriculture de l'Isère : « Dans les zones stratégiques, donner la priorité à l'alimentation en eau potable».

Concernant l'article 2, Jean-Pierre BARBIER propose d'interdire les activités les plus à risque et pour les autres activités, de seulement demander que la CLE soit consultée pour donner un avis.

Christelle SENECHAL répond que le contenu du règlement doit être très précis et qu'il n'est pas possible d'y indiquer que la CLE soit consultée.

Bureau de la CLE Document validé le 20/09/2012

Jean-Pierre BARBIER estime qu'il est aberrant d'interdire de faire une station d'épuration qui permet d'éviter que les rejets ne soient pas traités.

Thierry CLARY répond que l'objectif ne serait pas d'interdire les stations d'épurations nécessaires mais de les localiser en dehors des zones stratégiques. Il rappelle que dans certains cas l'assainissement non collectif est plus adapté que l'assainissement collectif qui va concentrer les rejets en un seul endroit.

Jean-Paul NICOLET indique que dans le cas de la ZIF de Bougé-Chambalud, l'habitat est groupé et qu'il est quasiment impossible de faire de l'assainissement non collectif. Il rappelle qu'aujourd'hui, il est possible de faire de l'assainissement collectif avec 90 à 95 % de rendement et qu'il est essentiel de faire un suivi important des stations d'épuration.

Jérome LACROIX explique que pour la ZIA du Ronjay, où il y a un projet de station d'épuration sur la commune de Bossieu, la limite de la zone stratégique correspond à la zone prioritaire de l'aire d'alimentation du captage qui a été déterminée par un hydrogéologue.

Hélène FLACHON ajoute que si l'hydrogéologue a proposé cette zone comme prioritaire, c'est qu'elle est particulièrement sensible et que les activités présentes peuvent avoir un impact sur le captage.

Jean-Pierre BARBIER indique que le captage du Ronjay a été classé comme prioritaire mais que l'ARS s'est aperçue récemment d'erreurs dans les mesures de qualité réalisées. Il pense que ce captage pourrait donc être déclassé des captages prioritaires.

Hélène FLACHON indique que les captages prioritaires sont déterminés dans le SDAGE et qu'elle n'a pas eu connaissance qu'il était envisagé de déclasser le captage du Ronjay. Elle vérifiera.

Jean-Pierre BARBIER ne comprend pas que l'ARS propose d'interdire les épandages de boues sur les zones futures car les épandages de boues sont contrôlés et les collectivités ont besoin de surfaces pour les épandre.

Hélène FLACHON confirme que ce ne sont pas les boues d'épuration qui entraînent le plus de risques.

➤ Dans l'article 2, l'interdiction des IOTA rubrique 2.1.3.0/2.1.4.0 soumis à D ou A (épandage d'effluents, de boues) est supprimée.

Concernant la remarque de l'ARS sur l'article 2, Jean-Pierre BARBIER indique qu'on ne lui a jamais apporté de preuve tangible du risque apporté par une carrière située en amont d'un captage. Il précise que la carrière située en amont du captage des Alouettes est présente depuis 30 ans et n'a jamais posé de problème et qu'il ne pense pas qu'il y aura un risque supplémentaire si la carrière est agrandie. Il est d'accord pour qu'on mette des contraintes supplémentaires sur les carrières situées sur les zones stratégiques mais pas pour qu'on les interdise.

Salvatore SAN FILIPPO indique que les risques sont surtout importants après l'exploitation de la carrière.

Dominique DELORME répond qu'il faudrait prévoir, dès le début d'exploitation d'une carrière, son type de réaménagement en fonction du risque lié à sa situation.

Hélène FLACHON indique que le problème du captage des Alouettes est que la carrière ne pourra pas s'étendre si le captage n'est pas déplacé. Elle précise que c'est pour éviter ce type de conflit de territoire qu'on détermine des zones stratégiques pour l'eau potable et que pour les zones futures, on ne sait pas encore où pourra être localisé le captage.

Compte-rendu de la réunion du 30/08/2012

Bureau de la CLE Document validé le 20/09/2012

Dominique DELORME rappelle que la réalisation d'une étude d'impact est obligatoire avant la mise en exploitation d'une carrière.

Thierry CLARY confirme que l'objectif des zones stratégiques pour l'eau potable est d'éviter les conflits futurs.

Hélène FLACHON demande si l'UNICEM a superposé les zones stratégiques avec les projets d'implantation de carrière.

Dominique DELORME répond qu'ils ont réalisé cette superposition et qu'il y a quelques zones qui posent problème.

Freddy MARTIN-ROSSET demande à l'UNICEM de nous communiquer cette carte.

Concernant l'article 4, Hélène FLACHON pense qu'il n'est pas possible de formuler cet article de la manière proposée. Elle vérifiera avec Claire MORAND.

Présentation des remarques des acteurs locaux sur la délimitation des zones

Christelle SENECHAL présente les demandes de modifications ou d'abandon des zones stratégiques proposées par les acteurs locaux.

Gérard FORCHERON indique qu'il y a une zone importante d'arboriculture sur la ZIF de Bougé-Chambalud et demande si cette activité pourra être maintenue.

Freddy MARTIN-ROSSET demande s'il est vraiment nécessaire de déterminer 14 zones stratégiques. Il indique qu'il connaît bien la ZIF de Bougé-Chambalud et qu'elle ne lui paraît pas adaptée. Il se demande s'il ne serait pas mieux de supprimer cette zone stratégique et d'agrandir celle de Lapeyrouse-Mornay.

Hélène FLACHON rappelle que cinq zones semblent poser des problèmes. Elle propose de réaliser des réunions avec les syndicats d'eau potable et les communes concernées pour trouver des solutions. Par ailleurs, concernant la présentation lors de la réunion de la CLE, elle estime qu'il n'est pas nécessaire de présenter les avis.

- > La présentation lors de la réunion de la CLE ne comprendra pas les avis des acteurs locaux.
- ➤ Deux réunions seront organisées par la CLE pour trouver des solutions relatives aux délimitations des zones stratégiques qui posent des problèmes aux acteurs locaux.
- ➤ La présentation de cette étude en réunion de la CLE sera faite dans une autre réunion que celle de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables.

3. Présentation des résultats de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables du bassin Bièvre Liers Valloire

- ➤ Ce point est reporté à la prochaine réunion du Bureau de la CLE qui aura lieu le jeudi 20 septembre 2012 à 14h30.
- > Les résultats de cette étude seront présentés lors de la réunion de la CLE du 18 octobre 2012.

4. Avis sur la révision des zones vulnérables

Christel CONSTANTIN-BERTIN explique que le Préfet a sollicité l'avis de la CLE concernant le projet de révision des zones vulnérables (cf. diaporama). Elle précise que ce projet n'apporte pas de modifications des zones vulnérables situées sur le périmètre du SAGE.

> Il est émis un avis favorable sur le projet de révision des zones vulnérables.

5. Questions diverses

Copie des courriers transmis par la CLE

Salvatore SAN FILIPPO demande s'il serait possible de transmettre une copie des courriers émis au nom la CLE aux membres du Bureau afin qu'ils puissent suivre les échanges relatifs à ces courriers le cas échéant.

Freddy MARTIN-ROSSET confirme qu'une copie des courriers sera transmise par courriel aux membres du Bureau.

Journée de l'eau

Salvatore SAN FILIPPO indique qu'il serait intéressant de faire un point public sur le SAGE lors de la journée de l'eau qui a lieu au mois de mars.

Jean-Paul NICOLET indique qu'il étudiera avec la commission communication ce qu'il est possible de faire.

Freddy MARTIN-ROSSET indique qu'il serait intéressant que des élus se mobilisent sur cette journée.

La séance est levée à 20h00.

5 Dates des prochaines réunions

BUREAU	Jeudi 20 septembre 2012 à 14h30 à Saint-Barthélémy
CLE	Jeudi 18 octobre 2012 à 16h

Par délégation du Président, Freddy MARTIN-ROSSET

Liste des présents

Etaient présents :

Nom Prénom	Organisme
BARBIER Jean-Pierre	CC du Pays de Bièvre Liers
CLARY Thierry	DDT de l'Isère
FLACHON Hélène	Agence de l'Eau RM&C
FORCHERON Gérard	CC du Pays Roussillonnais
MARTIN-ROSSET Freddy	CC Rhône-Valloire
MONNET Jean-Claude	Fédération de Pêche de la Drôme
MURGAT Laurent	Syndicat des Pisciculteurs du Sud-est
NICOLET Jean-Paul	Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon
PETIT Jean-Luc	Chambre d'Agriculture de l'Isère
PIN Jean	Syndicat Intercommunal Eau Potable Valloire Galaure
SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA Isère
DELORME Dominique	UNICEM
GEHIN Chantal	FRAPNA
LAVOISY Cécile	Conseil Général de l'Isère
POURRAT Blandine	CC du Pays de Bièvre Liers
SAVINE Alix	Conseil Général de l'Isère
GERBAUX Martin	Bureau d'étude ARTELIA
LACROIX Jérôme	Bureau d'étude ANTEA
SENECHAL Christelle	Bureau d'étude SEPIA
CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargé de mission de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire

Etaient excusés :

Nom Prénom	Organisme
BUDILLON-RABATEL Jean	UNICEM
GARCIA Basile	DDT de la Drôme
LIONET Jacques	DDT de l'Isère
MORAND Claire	Agence de l'Eau RM&C
NUCCI Christian	Conseil général de l'Isère
PELISSIER Maurice	Président de la CLE

Etaient absents:

Nom Prénom	Organisme
GABILLON Michel	CCI Nord Isère
GUERRY Jean-Louis	Syndicat du Lambroz et des Gouttes
LONJARET Emmanuelle	DREAL Rhône-Alpes
MIGNOT Philippe	Région Rhône-Alpes
THIVIN Olivier	CC du Pays de Chambaran